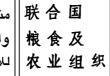
Février 2001





Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Troisième session

Rome, 2-6 avril 2001

Programme de travail en matière d'harmonisation Fixation de normes

Point 8.1 de l'ordre du jour provisoire

- 1. Les normes internationales suivantes pour les mesures phytosanitaires (NIMP) ont été adoptées à ce jour sont les suivants:
 - No 1: Principes de quarantaine végétale liés au commerce international, 1995
 - No 2: Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire, 1995
 - No 3: Code de conduite pour l'importation et le lâcher des agents exotiques de lutte biologique, 1995
 - No 4: Exigences pour l'établissement de zones indemnes, 1995
 - No 5: Glossaire des termes phytosanitaires, 1996 (révisé en 1999)
 - No 6: Directives pour la surveillance, 1997
 - No 7: Système de certification à l'exportation, 1997
 - No 8: Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone
 - No 9: Directives pour les programmes d'éradication des organismes nuisibles, 1998
 - No 10: Exigences pour l'établissement de lieux et sites de production exempts d'organismes nuisibles, 1999.
- 2. Le programme de travail pour la mise en place de NIMP a été renforcé et accéléré considérablement pendant l'année écoulée. Cela, parce que l'on disposait de plus de temps après l'établissement d'un nouveau calendrier pour la CIMP et aussi parce que certains Membres ont fourni des ressources supplémentaires. Ce supplément de ressources a pris trois formes:

2 ICPM 01/10

1. <u>La réalisation d'économies par le Secrétariat du fait de la prise en charge, par les pays développés, des frais de participation de leurs experts aux activités de fixation de normes.</u> Ces économies ont permis au Secrétariat d'organiser deux réunions du Comité intérimaire des normes, alors qu'une seule par an se tenait auparavant.

- 2. <u>L'octroi d'une aide directe par les Membres et par des ORPV sous forme de financement et/ou de fourniture de locaux et d'aide à l'organisation locale</u>. L'adjonction de ces ressources a permis au Secrétariat d'organiser beaucoup plus de réunions d'experts et de consultations que ne le permettait le budget du Programme ordinaire de la FAO.
- 3. <u>La fourniture d'un appui au Secrétariat par un cadre associé</u>. Ce cadre associé, dont les services ont été financés par les États-Unis, a fourni un soutien essentiel aux activités de fixation de normes et autres entreprises par le Secrétariat à l'appui des initiatives de la CIMP et de la FAO.
- 3. On trouvera ci-après la liste des activités de 2000 liées à la fixation de normes, avec l'indication des sources d'appui supplémentaires:

Groupe de travail d'experts sur la notification de non-conformité et l'action en cas d'urgence Décembre 1999 à Helsinki (Finlande)

Collaboration avec l'OEPP et le Service finlandais de protection des végétaux

Groupe de travail d'experts sur la liste des organismes nuisibles

Janvier 2000 à Pretoria (Afrique du Sud)

Collaboration avec la Direction du contrôle des plantes et de la qualité (Afrique du Sud)

Groupe de travail sur le Glossaire Février 2000 à Paris (France) Collaboration avec l'OEPP

Groupe de travail à composition non limitée sur la lutte officielle

Février 2000 à Bordeaux (France)

Collaboration avec l'OEPP et avec le Service de la protection des végétaux (France) La participation des pays en développement a été prise en charge par les États-Unis

Groupe de travail d'experts sur les matériaux d'emballage non manufacturés à base de bois Juin 2000 à Ottawa (Canada)

Collaboration avec la NAPPO

Coûts de la réunion et frais de participation des pays en développement pris en charge par la NAPPO

Groupe de travail exploratoire à composition non limitée sur les OGM, la biosécurité et les espèces envahissantes

Juin 2000 à la FAO, Rome

Participation des pays en développement prise en charge par les États-Unis

Deuxième Groupe de travail d'experts sur les organismes nuisibles réglementés non de quarantaine

Juillet 2000 à San Jose (Costa Rica)

Collaboration avec l'IICA

Groupe de travail d'experts sur les approches systémiques de la gestion du risque phytosanitaire

Juillet 2000 à Brisbane (Australie)

Collaboration avec le Service australien de quarantaine et d'inspection (AOIS)

Coûts de la réunion et de la participation des pays en développement pris en charge par l'AQIS

ICPM 01/10 3

Consultation technique régionale sur les NIMP

Août 2000 à Bangkok (Thaïlande)

Collaboration avec la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique Coûts de la participation des pays en développement pris en charge par la Nouvelle-Zélande

Groupe de travail d'experts sur la communication de données sur les organismes nuisibles Septembre 2000 à Ljubljana (Slovénie)

Collaboration avec l'OEPP

- 4. En outre, le Programme de travail a été appuyé par deux réunions du Comité intérimaire des normes. La première session ordinaire de ce Comité, tenue en mai 2000, a abouti à l'adoption de quatre documents en vue de leur distribution aux Membres pour consultation:
 - Notification de non-conformité et action en cas d'urgence;
 - Directives pour la préparation de listes des organismes nuisibles non réglementés;
 - Directives sur l'interprétation et l'application du concept de lutte officielle;
 - Amendements au Glossaire des termes phytosanitaires.

Ces quatre documents s'ajoutaient à deux normes qui ont été distribuées à la fin de 1999, mais qui n'ont été reçus qu'au début de 2000 par certains Membres:

- Directives pour les certificats phytosanitaires;
- Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine.
- 5. Il était initialement prévu que les observations relatives à cette norme seraient réunies avant la session ordinaire du Comité intérimaire des normes en mai 2000. Cependant, après consultation du Bureau, le Secrétariat a prorogé la période de consultation jusqu'à la fin d'août 2000, à la demande de nombreux pays. Des observations ont donc été réunies pour six projets de documents devant être examinés par le Comité intérimaire des normes à sa deuxième session en novembre 2000. Le Comité a pu les examiner et approuver les cinq documents suivants à soumettre à la CIMP pour adoption:
 - Directives pour les certificats phytosanitaires;
 - Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine;
 - Notification de non-conformité et action en cas d'urgence;
 - Directives sur l'interprétation et l'application du concept de lutte officielle;
 - Amendements au Glossaire des termes phytosanitaires.
- 6. Malgré tous les efforts du Comité intérimaire des normes, il n'a pas été possible d'examiner les observations relatives au projet de norme *Directives pour la préparation de listes des organismes nuisibles réglementés*. Le Comité examinera donc ce projet de norme à sa prochaine session en mai 2001. Si elle est approuvée, cette norme sera présentée à la CIMP pour adoption en 2002.
- 7. Le Comité examinera peut-être d'autres projets de normes à sa prochaine session en mai 2001:
 - Directives concernant la surveillance d'organismes nuisibles spécifiques: chancre des agrumes;
 - Directives concernant un système de réglementation des importations;
 - *Méthodologie d'inspection*;
 - Considérations d'ordre général et conditions spécifiques relatives aux organismes nuisibles réglementés non soumis à quarantaine;
 - Approches systémiques de la gestion du risque.

4 ICPM 01/10

8. Toute norme, parmi celles-ci, qui sera approuvée par le Comité, sera distribuée aux Membres pour consultation en juin 2001. Il est prévu que le Comité aura la possibilité de se réunir de nouveau en novembre 2001 et sera donc en mesure d'examiner des observations et d'approuver plusieurs autres nouvelles normes en vue de leur adoption par la CIMP en 2002.

- 9. Le Secrétariat note que la première réunion du Comité intérimaire des normes a également examiné et adopté un mode de préparation de spécifications pour les nouvelles normes conformément aux nouvelles procédures de fixation des normes adoptées par la CIMP à sa deuxième session. Il était prévu que les premiers projets de spécifications seraient examinés et approuvés à la réunion suivante en novembre 2000, mais l'ordre du jour très chargé de cette réunion a obligé à renvoyer à une date ultérieure l'examen des spécifications.
- 10. Le Secrétariat note que les NIMP suivantes doivent être examinées et révisées:
 - NIMP No 1 Principes de quarantaine végétale liés au commerce international;
 - NIMP No 2 Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire.

Le programme de travail pour 2000 n'a pas permis d'organiser ces examens. Par conséquent, cette tâche est reportée au prochain programme de travail et la question a été soulevée par le Secrétariat au titre d'autres points de l'ordre du jour.

- 11. En outre, le Secrétariat informe la CIMP qu'il a été fait une place considérable à l'élaboration du projet de norme pour les emballages en bois non manufacturés dans le programme de travail. Outre le Groupe de travail d'experts organisé en juin 2000 avec l'aide de la NAPPO, une réunion *ad hoc* a également été tenue au moment de la réunion annuelle de la NAPPO, en octobre 2000 à San Diego, Californie (États-Unis). Une réunion supplémentaire du Groupe de travail, prévue pour février à Mexico, pourra faire l'objet d'une synthèse du Secrétariat.
- 12. Le Groupe de travail d'experts pour la norme relative aux matériaux d'emballage en bois est unique, car il est plus nombreux que les groupes de travail habituels (12 experts des questions phytosanitaires) et comprend des représentants des principaux secteurs sur lesquels l'adoption de la norme aurait le plus d'incidences. Le Groupe a été étoffé par le Secrétariat, en accord avec le Bureau, afin de tenir compte du vif intérêt que manifestent les responsables en matière phytosanitaire pour cette question. Les représentants du secteur ont été invités à aider le Groupe de travail à cerner les incidences de la norme sur le secteur privé et à identifier et/ou à fournir des informations issues du secteur privé, en particulier en ce qui concerne le traitement. À ce jour, le Groupe a fonctionné de façon satisfaisante, malgré sa configuration particulière.
- 13. En définitive, le Secrétariat a atteint tous les objectifs identifiés par la CIMP à sa deuxième session et a progressé ultérieurement dans l'exécution de son programme de travail dans la mesure des ressources supplémentaires disponibles.

14. La CIMP est invitée:

1. À formuler des observations sur le programme de travail pour la fixation de normes.